Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 49 (2001)

Rubrik: Enrichissements du département d'archéologie en 2000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jean-Luc Chappaz

ENRICHISSEMENTS DU DÉPARTEMENT D'ARCHÉOLOGIE EN 2000
ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

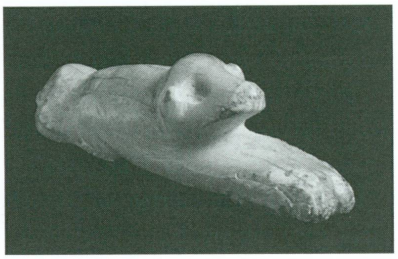

1. *Chien couché*, époque pré- ou protodynastique (fin du IVe millénaire av. J.-C.) ivoire, 5,2 × 1,6 × 1,15 cm (MAH, inv. A 2000-1)

Quelques jours avant l'inauguration de l'exposition « Animaux d'art et d'histoire · Bestiaire des collections genevoises », un fidèle ami de notre musée nous permit de compléter notre évocation de la faune nilotique par le don anonyme d'une figurine en ivoire représentant un chien couché[1] (fig. 1). L'animal est étendu sur le ventre, ses pattes antérieures allongées devant lui, ne se distinguant l'une de l'autre qu'à leur extrémité respective. Sa tête est effilée et triangulaire, les oreille pendantes ; les narines et la gueule ne sont que rapidement indiquées. Creusées, les orbites abritaient sans doute des yeux jadis rapportés. Ses pattes postérieures, très courtes, sont repliées contre son flanc et le modelé de la cuisse est à peine esquissé. La queue manque et on observe de nombreuses fentes à la surface. Il s'agit certainement d'un pion de jeu, analogue aux canidés en ivoire de la Walter Art Gallery[2]. La pièce peut être datée de l'époque pré- ou protodynastique, à la fin du IVe millénaire avant notre ère, et représente un témoignage rare et important des premières réalisations de l'artisanat et de la sculpture animalière de l'Égypte ancienne.

La seconde acquisition majeure est due à la générosité de la famille L'Herbette. Il s'agit d'un groupe de quatre statuettes en cire en forme de momies humaines sommairement modelées, dont la perruque tripartite, les bras, le relief fessier et les pieds sont davantage suggérés que nettement dessinés (fig. 2)[3]. Ces figurines sont enveloppées de sable noirâtre et leurs visages sont recouverts d'un masque en or, partiellement engoncé sous la couche siliceuse extérieure, comme le revèle la radiographie. De plus longues études seront nécessaires pour mieux comprendre tant la structure précise que la fonction de ces figurines. En supposant qu'elles aient formé dès l'origine un ensemble cohérent, leur aspect extérieur et leur nombre (quatre) les mettent en relation tant avec les points cardinaux qu'avec les dépôts de fondation des sépultures (liés à ces derniers, mais aussi aux quatre briques magiques qui orientent théoriquement les tombes), mais également avec les quatre fils d'Horus, responsables de la protection des viscères de la momie et des quatre vases ou « paquets » canopes. Ces génies funéraires n'arborèrent leurs traits distinctifs « classiques » (respectivement : tête d'homme [Amset], de chacal [Douamoutef], de faucon [Qebehsenouf] ou de babouin [Hâby]) qu'à la fin du Nouvel Empire et au début de la Troisième période intermédiaire (*circa* 1080 avant J.-C.), époque charnière durant laquelle on est tenté de situer ces quatre statuettes.

À notre connaissance, il semble qu'il n'existe qu'un unique exemplaire parallèle recensé dans la littérature. Conservé dans une collection privée, il fut présenté lors d'une exposition à Bruxelles en 1991[4]. De taille comparable (12,2 cm), il est considéré par son éditeur comme une figurine funéraire (*shabti* ou *oushebti*) d'époque ramesside (1300-1070 av. J.-C.). À l'appui de son interprétation, il signale que la statuette publiée fait partie d'un groupe de douze figurines identiques, nombre parfaitement compatible – pour l'époque considérée – à l'identification proposée et il leur assigne une provenance géographique : Assiout en Moyenne-Égypte (sans explication, ni justification). Il restera toutefois hasardeux de conclure en l'état du dossier et jusqu'à plus amples investigations. Ce chiffre (douze) comprend-il les quatre exemplaires présentés dans ces lignes ? Ce même chiffre est par ailleurs un trop évident multiple de quatre pour ne pas prendre en compte d'autres

1. Inv. A 2000-1, long. 5,2 cm, haut. 1,6 cm, larg. 1,15 cm. Le don de cette pièce étant intervenu après le bouclement de l'édition, elle ne figure pas dans le catalogue qui accompagnait l'exposition.

2. STEINDORFF 1946, nos 21 et 22 : attitude identique, mais modelé plus soigné ; le second exemplaire a conservé sa queue.

3. Inv. nos A 2000-4/1 à A 2000-4/4 : leurs hauteurs respectives varient de 11,8 à 12,5 cm.

4. À la différence des quatre figurines genevoises, le cou de cet exemplaire est dégagé de son enveloppe siliceuse et est également recouvert d'une feuille d'or dans le prolongement du masque (voir GUBEL 1991, pp. 175-177).

2. *Groupe de quatre statuettes momiformes*, fin du Nouvel Empire/début de la Troisième période intermédiaire (env. 1080 av. J.-C.) cire et or, 11,8 à 12,5 cm (MAH, inv. A 2000-4/1-4)

interprétations, même s'il fallait supposer que tous les exemplaires recensés proviennent d'une même trouvaille.

Il reste souhaitable de poursuivre plus avant la recherche sur ce groupe exceptionnel. Il est vrai que la fragilité (cire) et la préciosité (or) des matières rendent peu probable la conservation d'exemplaires parallèles nombreux.

Bibliographie

GUBEL 1991 — Eric Gubel, «N° 206 : anonieme oesjebti/oushebti anonyme», dans Eric Gubel (éd.), *Van Nijl tot Schelde / Du Nil à l'Escaut*, catalogue de l'exposition de la Banque Bruxelles Lambert, 5 avril – 9 juin 1991), Bruxelles 1991, pp. 174-177

STEINDORFF 1946 — Georg Steindorff, *Catalogue of the Egyptian Sculpture in the Walters Art Gallery*, Baltimore 1946

Crédits photographiques

MAH, Andreia Gomes, fig. 1-2

Adresse de l'auteur

Jean-Luc Chappaz, assistant-conservateur, Département d'archéologie section Antiquités égyptiennes, Musée d'art et d'histoire, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze 11, Case postale 3432, CH-1211 Genève 3

Jacques Chamay

ENRICHISSEMENTS DU DÉPARTEMENT D'ARCHÉOLOGIE EN 2000
ANTIQUITÉS GRÉCO-ROMAINES

En 2000, le Département d'archéologie, section Antiquités gréco-romaines, n'a acquis qu'une seule pièce, mais d'un grand intérêt. Elle vient enrichir ses collections, ne renfermant, jusqu'à présent, aucun objet de ce genre. Il s'agit d'un modèle d'édicule en terre cuite[1], monté sur trois pieds arrondis (fig. 1). Des colonnettes, disposées en triangle, c'est-à-dire deux à l'avant et une à l'arrière, soutiennent une voûte en berceau. Le fronton, qui épouse le contour de la toiture, est pourvu d'ornements, soit des palmettes et des volutes en haut, des godrons en bas. La base de chaque colonne de façade comporte deux rangées de feuilles en saillie, qui la fait ressembler à un chapiteau corinthien renversé. À mi-hauteur, le fût de la colonnette de droite est bagué (deux anneaux superposés).

L'édicule abrite au centre une Diane chasseresse. Effectuant une large enjambée, elle brandit son arc (brisé) tout en portant la main droite dans son dos pour retirer une flèche du carquois. Coiffée d'un diadème, la déesse est vêtue d'une tunique remontée au-dessus des genoux par une ceinture située au niveau du diaphragme, afin de faciliter le mouvement des jambes. Son manteau s'enroule autour de la taille, tout en laissant un pan couvrir l'épaule gauche. Deux excroissances aux omoplates pourraient passer pour des ailes, des ailes de papillon comme celles qu'on prêtait à Psyché. Mais il s'agit en réalité des extrémités du manteau, qui flottent dans le vent.

Deux figures masculines, à échelle réduite, flanquent la divinité. Celle de gauche, peut-être un enfant, se tient debout, le torse bombé comme au garde-à-vous, un bras pendant, l'autre ramené sur le ventre, pour désigner ou tenir le sexe. La seconde figure, nue elle-aussi, n'a pas de bras et ses jambes sont coupées au-dessus des genoux. L'homme semble barbu et son pénis est visible.

Qui sont ces personnages, occupant les emplacements normalement assignés au chien de la déesse et à une biche ? Il est difficile de répondre à cette question, à cause de l'aspect schématique et indistinct des figures. On pense évidemment à des dieux, mais on n'en connaît pas qui soient associés étroitement à Diane pour former avec elle une triade. Force est donc de supposer que les trois divinités rassemblées sous l'édicule n'ont d'autre lien entre elles que la dévotion d'un particulier, commanditaire de l'œuvre. L'édicule aurait eu ainsi la fonction d'un laraire, petit sanctuaire domestique réservé aux divinités protectrices de la famille[2].

La figure de la déesse dérive à l'évidence d'un type créé à l'époque classique (la Diane dite « de Versailles »[3]) et qui fut en vogue à l'époque romaine, surtout dans la sculpture en petit format. Mais mieux que le style de la figure, c'est celui de l'architecture qui offre un indice pour dater l'ensemble. Ainsi, la forme de la voûte et du fronton parle en faveur d'une époque tardive, le IIIe, voire le IVe siècle après J.-C.[4]

Quant au lieu d'origine de l'œuvre, il faut exclure l'Italie au profit d'une région éloignée des grands centres artistiques. La Tunisie actuelle, alors partie de l'Afrique proconsulaire

1. Inv. A 2000-3. Hauteur totale 29,5 cm ; largeur maximale 24 cm ; hauteur de la figurine de Diane 18 cm

2. Cependant, on peut aussi imaginer un contexte magique. En effet, la magie, avec ses pratiques ésotériques et mystérieuses, était très répandue à l'époque romaine dans tout l'Empire, en marge de la religion traditionnelle. Pour des exemples d'objets à signification magique, voir STUTZINGER *et alii* 1983 (avec bibliographie sur le sujet).

3. Paris, Musée du Louvre, inv. 589 : copie d'époque hadrienne d'une création grecque de 350-340 avant J.-C. (voir SIMON 1984, p. 805, n° 27, pl. 592) ; pour une adaptation romaine de ce prototype, voir la statuette de Bordeaux, Musée d'Aquitaine, inv. 71.16.1 (SIMON 1984, p. 850, n° 376, pl. 625)

4. Voir par exemple ENGEMANN 1983, p. 266, fig. 96

5. Voir SIMON 1984, p. 811, n°s 56-60, pl. 598 et 599

romaine, pourrait être une hypothèse vraisemblable. Sous l'Empire, en effet, Diane était particulièrement honorée dans cette contrée, comme le montrent les nombreux pavements en mosaïque avec scènes de chasse où figure un autel rupestre consacré à la déesse[5].

L'objet étudié ici est en terre cuite. Toutes les parties sont modelées, sauf le devant de la figure de Diane pour lequel le coroplathe s'est servi d'un moule. Le recours à ce moyen ne l'a pas empêché, d'ailleurs, de façonner à part les seins de la déesse et de les rapporter par simple pression sur l'argile humide. Un sceau ou un poinçon a peut-être été utilisé aussi pour exécuter les godrons du fronton.

La pièce est entièrement recouverte de stuc, sur lequel étaient appliquées les couleurs. La surface originale est partiellement préservée sur la tunique de Diane, où l'on distingue encore une bande décorative brun rouge. L'ornement inférieur du fronton a aussi conservé sa couleur bleue, tandis que les palmettes et volutes du même fronton montrent quelques traces de la dorure d'origine.

Il est possible que la pièce ait été endommagée et restaurée dans l'Antiquité. Et une telle intervention, exécutée rapidement et sans soin, pourrait expliquer la forme curieuse des colonnes frontales, qu'on aurait remontées à l'envers ! Et les boudins encerclant la colonne de droite seraient une autre restauration de fortune, destinée à consolider un collage.

Quoi qu'il en soit, le petit monument, dont on ne connaît pas de parallèle à ce jour, est d'un intérêt incontestable. Une étude approfondie reste à faire, qui permettra de mieux le situer dans l'espace et dans le temps et, surtout, de comprendre sa signification religieuse ou, plutôt, rituelle.

Bibliographie

ENGEMANN 1983 — Josef Engemann, « Die bukolischen Darstellungen », dans Dagmar Stutzinger (dir.), *Spätantike und Christentum*, catalogue d'exposition (16 décembre 1983 – 11 mars 1984), Francfort 1983, pp. 257-266

SIMON 1984 — Erika Simon, s.v. « Artémis/Diana », *Lexikon Iconographicum Mythologiæ Classicæ*, vol. I.1, Zurich – Munich 1984, pp. 792-855

STUTZINGER *et alii* 1983 — Dagmar Stutzinger *et alii*, « N° 157 Zaubertschchen », dans Dagmar Stutzinger (dir.), *Spätantike und Christentum*, catalogue d'exposition (16 décembre 1983 – 11 mars 1984), Francfort 1983, pp. 552-554

Crédit photographique

MAH, René Steffen, fig. 1

Adresse de l'auteur
Jacques Chamay, conservateur responsable du Département d'archéologie, Musée d'art et d'histoire, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze 11, Case postale 3432, CH-1211 Genève 3

1. *Sanctuaire en réduction consacré à Diane chasseresse*, époque romaine | terre cuite avec restes de polychromie, 29,5 × 24 cm (MAH, inv. A 2000-3)

Maria Campagnolo-Pothitou

ENRICHISSEMENTS DU DÉPARTEMENT D'ARCHÉOLOGIE EN 2000
CABINET DE NUMISMATIQUE

L'an 2000 a vu les collections du Cabinet de numismatique s'enrichir notamment par l'achat d'un lot de vingt pièces en or, formé d'un écu espagnol de Charles Quint[1] et de dix-neufs dinars[2]. Par la période historique qu'ils couvrent, ces derniers complètent judicieusement la collection musulmane lacunaire du Musée d'art et d'histoire.

Il s'agit de trois dinars de la dynastie omeyyade[3], treize de la dynastie abbasside[4], un de la dynastie ayyûbide[5], un quart de dinar de la dynastie fatimide[6] et un dinar des Sultans de Delhi[7]. Bien que la plupart d'entre eux portent de traces d'humus et de terre argileuse, rien ne permet d'affirmer qu'ils proviennent d'une même trouvaille ou qu'ils constituent le solde d'un dépôt unique. Quoique marqués par la circulation, ils sont tous bien, voire très bien conservés, et les inscriptions en écriture coufique[8] demeurent en général parfaitement lisibles. De par leur type et leur chronologie, ces dinars offrent un bref survol d'une partie de l'histoire politique de l'Empire musulman et de la numismatique correspondante : de l'Inde à l'Égypte, entre la fin du Ier siècle de l'Hégire (96 H [715 ap. J.-C.]) et jusqu'en 752 H (1351 ap. J.C.), un siècle après la chute du califat abbasside désormais affaibli et l'avènement des Mongols à Baghdad en 655-656 H (1258 ap. J.-C.).

Dans les premiers temps de sa constitution, le jeune État musulman n'hésitait pas à imiter les monnaies fortes qu'il avait rencontrées dans les nouveaux pays conquis, à savoir les *dirhems* sassanides en argent et les incontournables *solidi* en or de l'Empire byzantin. Les sources arabes rendent responsable de la réforme monétaire introduite en 77 H (697 ap. J.-C.) par le calife omeyyade 'Abd al-Malik (65-86 H [685-705 ap. J.-C.]) un incident diplomatique survenu entre le calife et l'empereur byzantin Justinien II Rhinotmète (685-695, puis 705-711 ap. J.-C.)[9]. La réforme visait – et elle y réussit – à doter le califat d'un monnayage aussi fort que celui de l'Empire chrétien-oriental, mais d'un type purement musulman, afin de contrebalancer les idéaux véhiculés par les *solidi* byzantins. Le calife choisit donc de marquer les monnaies, dinars et *dirhems* d'abord, les *fulûs* (en cuivre) ensuite, aux principes de la religion musulmane : la représentation des êtres humains étant proscrite par le Livre sacré, il eut recours aux versets mêmes du Coran.

C'est ainsi que, cinq siècles durant, l'avers de tous les dinars du califat portera dans le champ la première partie de la « Shahâda » (le témoignage de foi), le credo des musulmans : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu (*Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé*). L'inscription circulaire reproduit le verset 33 de la sourate IX, dans son intégralité ou en partie, suivant la place disponible et la taille de l'écriture (fig. 1) : *Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres, même si cela déplaît aux polythéistes (*ou *à ceux qui associent à Dieu d'autres divinités)*.

Le champ du revers omeyyade est strictement réservé à des versets du Coran par les pieux califes de Damas qui y font graver les versets de la sourate CXII : Al-Llah ahad al-Llah al-samad lam yalid wa lam yûlad wa lam yakun lahu kufû ahad (*Dieu est Unique. Dieu est Éternel. Il ne procrée pas et Il n'est pas procréé. Il n'a pas d'égal*). Dogmatique, le

1. CdN 2000-258

2. CdN 2000-239 à CdN 2000-257

3. CdN 2000-239 : Walîd Ier (86-96 H [705-715 ap. J.-C.]), *thulth* (1/3 de dinar), 96 H (715 ap. J.-C.) ; CdN 2000-240 : Sulaymân (96-99 H [715-717 ap. J.-C.]) ou 'Umar II (99-101 H [717-720 ap. J.-C.]), dinar, 99 H (717 ap. J.-C.) ; CdN 2000-241 : Hishâm (105-125 H [724-743 ap. J.-C.]), dinar, 121 H (738-739 ap. J.-C.)

4. CdN 2000-242 : al-Mansûr (136-158 H [754-775 ap. J.-C.]), dinar, 153 H (770-771 ap. J.-C.) ; CdN 2000-243 : al-Mahdî (158-169 H [775-785 ap. J.-C.]), dinar, 161 H (778 ap. J.-C.) ; CdN 2000-244 : al-Mahdî (158-169 H [775-785 ap. J.-C.]), dinar, 166 H (782-783 ap. J.-C.) ; CdN 2000-245 : al-Mahdî (158-169 H [775-785 ap. J.-C.]), dinar, 167 H (783 ap. J.-C.) ; CdN 2000-246 : al-Mahdî (158-169 H [775-785 ap. J.-C.]), dinar, 166 H (782-783 ap. J.-C.) ; CdN 2000-247 : Hârûn al-Rashîd (170-193 H [786-809 ap. J.-C.]), dinar 188 H (804-805 ap. J.-C.) ; CdN 2000-248 : al-Ma'mûn (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 205 H (820-821 ap. J.-C.) ; CdN 2000-249 : al-Ma'mûn (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 212 H (828 ap. J.-C.) ; CdN 2000-250 : al-Ma'mûn (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 199 H (815 ap. J.-C.) ; CdN 2000-251 : Hârûn al-Rashîd (170-193 H [786-809 ap. J.-C.]), dinar, 173 H (790 ap. J.-C.) ; CdN 2000-252 : Hârûn al-Rashîd (170-193 H [786-809 ap. J.-C.]), dinar, 183 H (800 ap. J.-C.) ; CdN 2000-253 : al-Ma'mûn (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 198 H (813 ap. J.-C.) ; CdN 2000-254 : al-Mutawakkil (232-247 H [847-861 ap. J.-C.]), dinar, 241 H (856 ap. J.-C.), al-Basra

5. CdN 2000-257 : 'Uthmân al-'Azîz (589-595 H [1193-1198 ap. J.-C.]), au nom du calife abbasside Ahmad, al-Nâsir (575-622 H [1180-1225 ap. J.-C.]) ; dinar, 593 H (1197 ap. J.-C.), al-Qâhira (*Le Caire*)

6. CdN 2000-256 : Abû Tamîm Ma'add al-Mustansir bi-Llah (427-487 H [1035-1094 ap. J.-C.]) (?), ¼ de dinar, 455 H (1063 ap. J.-C.) (?)

7. CdN 2000-255 : Abû l-'Abbâs Ahmad al-Hâkim, 744-752 H (1344-1351 ap. J.-C.), dinar, sans date

«symbole omeyyade» exprime l'identification du jeune califat, très proche encore des débuts de l'Islam, au devoir de révéler et de répandre la nouvelle religion monothéiste. Quant à l'inscription circulaire, elle est introduite par le début de la formule de consécration[10] : Bismi-Llah (*Au nom de Dieu*), puis elle précise seulement la dénomination de la pièce et l'année de l'Hégire de sa frappe (fig. 2). Les monnaies omeyyades ne portent pas le nom du calife : le droit de frappe revenant à lui seul, cette pratique, curieuse de prime abord, servit de mesure pour évincer des gouverneurs rivaux et décourager d'éventuels usurpateurs du pouvoir. La capitale, Damas, possédant l'exclusivité de la frappe des monnaies d'or, les dinars omeyyades ne portent pas non plus le nom de l'atelier monétaire.

À partir du milieu du IIe siècle de l'Hégire (milieu du VIIIe siècle ap. J.-C.), les califes abbassides vont modifier ce type de revers pour le mettre au service de la politique dynastique et de celle de l'État. Ils remplacent le «symbole omeyyade» dans le champ par la deuxième partie de la «Shahâda», à savoir (fig. 3) : Muhammad rasûl al-Llah (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu*).

Dans le souci de légitimer leur accession au pouvoir après une révolte armée et sanglante contre les Omeyyades, les premiers Abbassides se réclamaient de la famille du Prophète[11] et se dotèrent du titre de «khalîfa rasûl al-Llah», *successeur de l'Envoyé de Dieu*. C'est pourquoi ils ajouteront leur surnom royal – toujours à connotation religieuse – et leurs titres séculiers et religieux au-dessus et/ou au-dessous de la nouvelle formule (fig. 4 et 5). Souvent apparaît, en outre, le nom de leur(s) fils, héritier(s) présumé(s) (fig. 7).

Le calife légendaire des *Mille et une nuits,* Hârûn al-Rashîd (170-193 H [786-809 ap. J.-C.]), alla jusqu'à octroyer ce privilège à ses ministres et gouverneurs des provinces (fig. 6). Une concession, entre autres, qui, dès le IIIe siècle de l'Hégire, s'avéra lourde de conséquences politiques : le calife finit par être dénué de son autorité politique, et seule celle spirituelle ne lui fut pas contestée (fig. 8). D'autre part, sous la houlette des gouverneurs ambitieux et devenus de plus en plus indépendants, le califat fut amputé petit à petit de la plupart de ses provinces, tant à l'est qu'en Afrique du Nord (fig. 9).

Toujours sous les Abbassides, l'inscription circulaire du revers (date/dénomination) s'allongea de la désignation de l'atelier monétaire, alors qu'à partir du début du IIIe siècle de l'Hégire elle se verra doublée d'une seconde légende : *Avant comme après, c'est à Dieu qu'appartient le commandement. Ce jour-là, les croyants se réjouiront de la victoire de Dieu* (sourate XXX, 3-4). Une confirmation pleine d'assurance qui correspond à la solide puissance d'un empire qui, fort de sa religion, s'étend de Samarkand à Kairouan et du Yémen à Tiflis (Tbilissi).

À partir de 207-214 H (823-830 ap. J.-C.), la double inscription circulaire passera à l'avers ; le diamètre du dinar étant même agrandi pour mieux la recevoir avec le surnom royal du calife, ce nouveau type persistera jusqu'au démantèlement définitif du califat en 655-656 H (1258 ap. J.-C. ; fig. 7).

8. Toutes les pièces portent l'écriture coufique, sauf celles de Dehli (CdN 2000-255) et de la dynastie ayyûbide (CdN 2000-257).

9. Après la conquête de l'Égypte par les Arabes en 642, les Byzantins continuèrent à s'y procurer les feuilles de papyrus. Lorsque, à la suite de l'ordre de 'Abd al-Malik, le sceau grec apposé sur les papyrus fut remplacé par une formule pieuse musulmane, l'empereur byzantin menaça de graver sur les *solidi* byzantins des injures contre l'Islam, si le sceau grec n'était pas rétabli. La riposte de 'Abd al-Malik fut l'acte éminemment politique de la réforme monétaire (cf. SAUVAIRE 1882, pp. 4-5, pp. 20-21 et pp. 26-31).

10. Bismi-Llah al-rahmân wa al-rahîm : *Au nom de Dieu, le Clément et Miséricordieux*

11. Abû l-'Abbâs al-Saffâh (*le Sanglant*), fondateur de la dynastie et premier calife abbasside, était le fils d'un oncle de Mahomet. Une des thèses avancées par les premiers Abbassides face à ceux qui contestaient leur légitimité était la priorité du droit au pouvoir qu'avaient les membres de la famille du Prophète, non descendants des femmes. Ainsi étaient exclus les fils du quatrième calife orthodoxe 'Alî, petits-fils du Prophète par sa fille Fâtima, et pour lesquels les shî'ites revendiquaient la succession.

1. Califat omeyyade : Sulaymân (96-99 H [715-717 ap. J.-C.]) ou ‘Umar II (99-101 H [717-720 ap. J.-C.]), dinar, 99 H (717 ap. J.-C.) | CdN 2000-240 (avers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu ‘alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Al-Llahu ahad al-Llahu al-samad lam yalid wa lam yûlad wa lam yakun lahu kufû ahad *(Dieu est Unique. Dieu est Éternel. Il ne procrée pas et Il n'est pas procréé. Il n'a pas d'égal)* · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna tis‘a wa tis‘în *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 99)*
Or, 4,005 g, diam. 20,4/18,9 mm
Coinage of Islam 1983, p. 209.24

2. Califat omeyyade : Hishâm (105-125 H [724-743 ap. J.-C.]), dinar, 121 H (738-739 ap. J.-C.) | CdN 2000-241 (revers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu ‘alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Al-Llahu ahad al-Llahu al-samad lam yalid wa lam yûlad wa lam yakun lahu kufû ahad *(Dieu est Unique. Dieu est Éternel. Il ne procrée pas et Il n'est pas procréé. Il n'a pas d'égal)* · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna ihdâ wa ‘ishrîn wa mi'a *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 121)*
Or, 4,236 g, diam. 20,34/19,62 mm
Coinage of Islam 1983, p. 212.42

3. Califat abbasside : al-Mansûr[12] (136-158 H [754-775 ap. J.-C.]), dinar, 153 H (770-771 ap. J.-C.) | CdN 2000-242 (revers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu ‘alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Muhammad rasûl al-Llah *(Mahomet est l'Envoyé de Dieu)* · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna thalath wa khamsîn wa mi'a *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 153)*
Or, 3,830 g, diam. 18,11/17,32 mm
Coinage of Islam 1983, p. 217.69

12. *Le Victorieux (grâce à l'assistance de Dieu)*

13. *Le Protégé (de Dieu)*

4. Califat abbasside : al-Ma'mûn[13] (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 212 H (828 ap. J.-C.) | CdN 2000-249 (revers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu 'alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Muhammad rasûl al-Llah *(Mahomet est l'Envoyé de Dieu)* ; au-dessus de l'inscription : lil-khalîfa (*pour le calife*) ; au-dessous : al-Ma'mûn · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna ithnataï 'ashara wa mi'atîn *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 212)*
Or, 4,060 g, diam. 17,89/16,94 mm
Coinage of Islam 1983, p. 228.127

14. Le calife était par excellence l'*Imâm* et dirigeait la prière du vendredi à la Grande Mosquée.

5. Califat abbasside : al-Ma'mûn (198-218 H [813-833 ap. J.-C.]), dinar, 198 H (813 ap. J.-C.) | CdN 2000-253 (revers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu 'alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Muhammad rasûl al-Llah *(Mahomet est l'Envoyé de Dieu)* ; au-dessus : lil-khalîfa (*pour le calife*) ; au-dessous : al-Imâm (*celui qui se tient devant*, par extension, le guide spirituel[14]) · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna thaman wa tis'în wa mi'a *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 198)*
Or, 4,191 g, diam. 18,06/17,42 mm
LAVOIX 1887, p. 209.868 (var.)

15. *Celui qui est sur le droit chemin, l'Orthodoxe.*

16. Il s'agit de Dja'far bin Yahya de la toute puissante famille des Barmaqides. Ami personnel d'al-Rashîd sur lequel il a eu une grande influence, il a été son vizir pendant quelque temps.

6. Califat abbasside : Hârûn al-Rashîd[15] (170-193 H [786-809 ap. J.-C.]), dinar, 183 H (800 ap. J.-C.) | CdN 2000-252 (revers)
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu 'alâ al-dîn kullihi (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)*
REVERS. Dans le champ : Muhammad rasûl al-Llah *(Mahomet est l'envoyé de Dieu)* ; au-dessous : Dja'far[16] · Inscription circulaire : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar sanna thalath wa thamanîn wa mi'a *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé en l'an 183)*
Or, 4,176 g, diam. 18,51/17,54 mm
Coinage of Islam 1983, p. 221.94

17. al-Mutawakkil ‘alâ Llah : *Celui qui se fie à Dieu*

18. *L'Illustre grâce à Dieu.* Fils d'al-Mutawakkil, qui lui succédera en 251 H (865 ap. J.-C.).

7. Califat abbasside : al-Mutawakkil[17] (232-247 H [847-861 ap. J.-C.]), dinar, 241 H (856 ap. J.-C.), al-Basra | CdN 2000-254
AVERS. Dans le champ : Lâ ilaha illâ al-Llah wahdahu lâ sharîk lahu *(Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé)* ; au-dessous : al-Mu‘tazz bi-Llah[18] · Inscription circulaire intérieure : Bismi-Llahi duriba hadhâ al-dînar [bil-ba]srah sanna ihdâ wa arba‘în wa mi'ataïn *(Au nom de Dieu, ce dinar fut frappé à [Ba]sra en l'an 241)* · Inscription circulaire extérieure : li-Llahi al-amr min qabl wa min ba ‘d wa yauma'idhin yafrahu al-mu'minûn bi nasri-Llahi (*Avant comme après, c'est à Dieu qu'appartient le commandement. Ce jour-là, les croyants se réjouiront de la victoire de Dieu)*
REVERS. Dans le champ : Muhammad rasûl al-Llah *(Mahomet est l'Envoyé de Dieu)* ; au-dessus : li-Llahi (*Pour Dieu*) ; au-dessous : al-Mutawakkil ‘alâ-al-Llah · Inscription circulaire : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu ‘alâ al-dîn kullihi wa lau kariha al-mushrikûn (*Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres même si cela déplaît aux polythéistes)*
Or, 4,203 g, diam. 21,86/21,46 mm
LAVOIX 1887, p.233.942 (var.)

19. Yûsuf bin Ayyûb Salâh al-dîn (569-589 H [1174-1193 ap. J.-C.]), connu en Europe sous le nom de Saladin, réussit à reconquérir l'Égypte aux Fatimides et fonda la dynastie ayyûbide (569-625 H [1174-1227 ap. J.-C.]) dont les membres gouvernèrent l'Égypte, la Syrie-Palestine et le Yémen pour le compte du calife abbasside sous le titre de *malik*, roi.

20. Al-Nâsir lidîn Allah : *le Défenseur de la religion de Dieu*

8. Dynastie ayyûbide[19] : ‘Uthmân al-‘Azîz (589-595 H [1193-1198 ap. J.-C.]), au nom du calife abbasside Ahmad, al-Nâsir[20] (575-622 H [1180-1225 ap. J.-C.]) ; dinar, 593 H (1197 ap. J.-C.), al-Qâhira (*Le Caire*) | CdN 2000-257
AVERS. Dans le champs : al-Imâm Ahmad (*le prénom du calife al-Nâsir*) · Inscription extérieure : Bismi-Llahi [al-rahmân wa al-rahîm], duriba hadhâ al-dînar bil-Qâhira sanna thalath wa tis‘în wa khamsa mi'a *(Au nom de Dieu [le Clément et Miséricordieux]. Ce dinar fut frappé au Caire en l'an 593)* · Inscription intérieure: Abû-l-‘Abbâs al-Nâsir lidîn al-Llah amîr al-mu'minîn (*Abû-l-‘Abbâs al-Nâsir, commandant des croyants pour la religion de Dieu)*
REVERS. Dans le champ : ‘Uthmân bin Yûsuf · Inscription circulaire extérieure : Muhammad rasûl al-Llah arsalahu bil-hudâ wa al-dîn al-haqq li-yuzhirahu ‘alâ al-dîn kullihi *(Mahomet est l'Envoyé de Dieu. Il [Dieu] l'a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire prévaloir sur toutes les autres)* · Inscription circulaire intérieure : ‘âlin al-Malik ghâya al-‘Azîz *(Puisse le roi al-‘Azîz être victorieux)*
Or, 5,344 g, diam. 19,55/18,94 mm
Coinage of Islam 1983, p. 335.644 (var.)

21. Nous n'avons pas réussi à lire entièrement les inscriptions de cette pièce.

9. Égypte, dynastie fatimide : Abû Tamîm Ma‘add al-Mustansir bi-Llah (427-487 H [1035-1094 ap. J.-C.]) (?), ¼ de dinar, 455 H (1063 ap. J.-C.) (?)[21] | CdN 2000-256
Or, 0,991 g, diam. 15,13/13,74 mm
LAVOIX 1896, p. 122.319

Bibliographie

Coinage of Islam 1983 — *The Coinage of Islam · Collection of William Kazan*, Beyrouth 1983/1404 H

LAVOIX 1887 — Henri Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale · Khalifes orientaux,* Paris 1887

LAVOIX 1896 — Henri Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale · Égypte et Syrie,* Paris 1896

SAUVAIRE 1882 — Henry Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, Paris 1882

Crédits photographiques

MAH, CdN, Olivier Reymermier, fig. 1-9

Adresse de l'auteur

Maria Campagnolo-Pothitou, collaboratrice scientifique, Département d'archéologie, Cabinet de numismatique, Musée d'art et d'histoire, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, case postale 3432, 1211 Genève 3